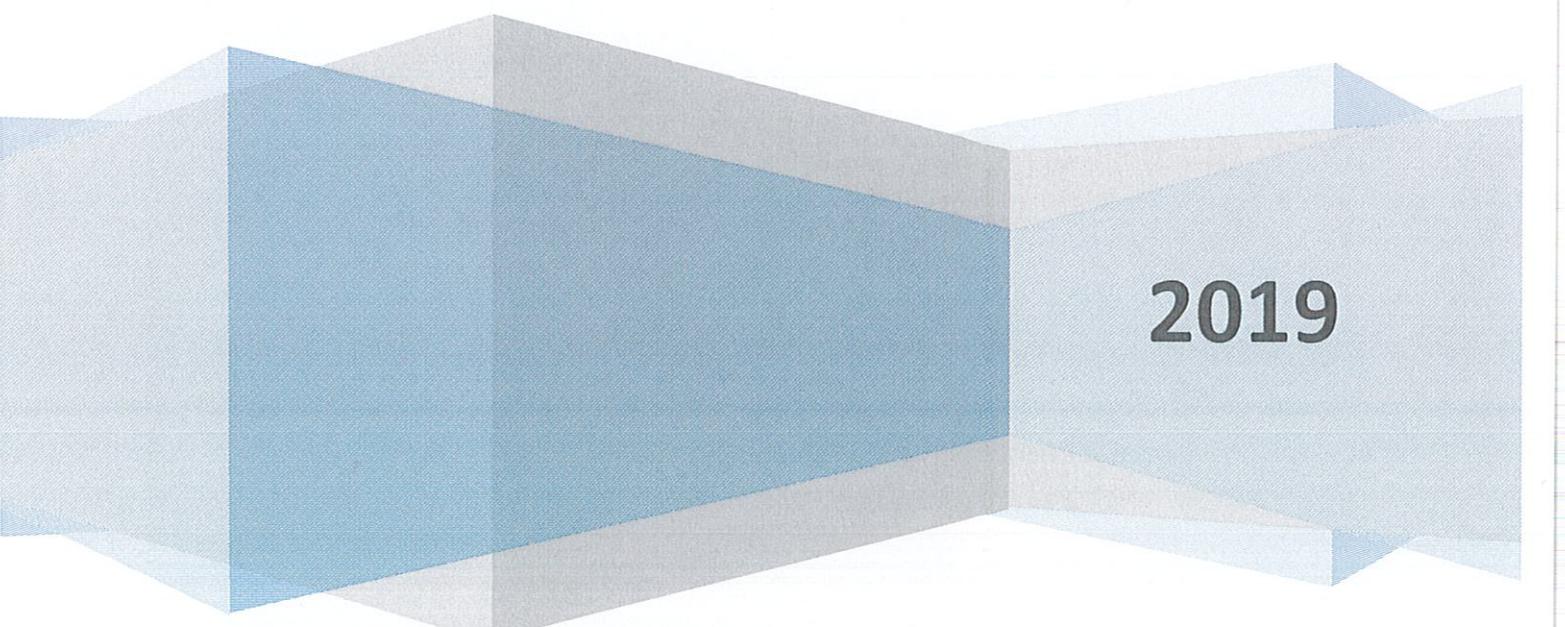


**COMMISSION DÉPARTEMENTALE  
DES SOINS PSYCHIATRIQUES  
DU DOUBS**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ**



**2019**

## COMPOSITION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES (CDSP)

*Arrêté préfectoral du 30 septembre 2016*

Les membres de la CDSP ont été désignés pour la période 2016-2019. Conformément à l'article L.3222-5 du Code de la Santé Publique, les membres désignés sont :

- ✓ [REDACTED], psychiatre et chef de service de médecine légale ;
- ✓ [REDACTED] Vice-Président chargé du Tribunal d'Instance de Besançon
- ✓ [REDACTED], psychiatre ;
- ✓ [REDACTED] médecin généraliste ;
- ✓ [REDACTED] représentante départementale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM);
- ✓ [REDACTED] représentante départementale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)

## ACTIVITÉ 2019

En 2019, les membres de la commission se sont réunis et se sont rendus dans les trois établissements de soins psychiatriques sans consentement du Doubs :

- ✓ Réunions les 17 mai 2019 et 20 septembre 2019
- ✓ Visite du Centre Hospitalier Spécialisé de Novillars le 7 juin 2019
- ✓ Visite du Centre de psychiatrie Jean Messagier de Montbéliard 21 juin 2019 ;
- ✓ Visite du Service psychiatrie « Le Grandvallier » du CHI de PONTARLIER le 28 juin 2019 ;

## REUNION DE LA CDSP

### LES 17 MAI 2019 ET 20 SEPTEMBRE 2019

#### Information ARS

Uniformisation des pratiques de classement des dossiers SDRE et SDDE au sein du Service Soins Psychiatriques Sans consentement pour la Bourgogne Franche-Comté.

Organisation SDRE : Classement par ordre chronologie et par pochettes (JLD-ARRETES-CERTIFICATS-SORTIES COURTE DUREE-DOCS ADMINISTRATIFS-CDSP).

Organisation SDDE : réception par courrier postal des dossiers SDDE en attendant création boîte mail dédiée.

La feuille présentation ne sera plus agrafée sur le devant de la pochette du fait de dossiers nombreux en SDDE créés et levés peu de jours après l'admission.

Vu avec les membres présents pour faciliter la distinction lors des contrôles CDSP : une feuille cartonnée de couleur à insérer après chaque CDSP dans la pochette ARRETES ainsi que dans la pochette CERTIFICATS.

#### Examen des dossiers

Il est procédé, par les membres de la commission, à l'examen des dossiers en cours des personnes admises en soins psychiatriques sans consentement :

- de péril imminent de moins de 3 mois et qui ne sont jamais passés en CDSP
- ou qui sont passés il y a plus d'un an.

#### Réunion du 17 mai 2019 :

Nombre de dossiers examinés : 78 dossiers (21 SDRE + 57 SDDE dont 31 en péril imminent)

#### Réunion du 20 septembre 2019 :

Nombre de dossiers examinés : 57 dossiers (22 SDRE + 35 SDDE dont 9 en péril imminent)

 Registres de la loi

- ✓ Il est constaté que la date du contrôle JLD apparaît manquante sur certains dossiers
- ✓ Il est constaté plusieurs levées pour lesquelles il est indiqué l'impossibilité de notifier cette décision

Réponse de l'établissement :

*Les dates de contrôle par le JLD ne sont pas reportées systématiquement sur les registres de la loi. Concernant les notifications des arrêtés de levée, le BDE nous fait part de la difficulté voire l'impossibilité de pouvoir notifier ces décisions car les patients sont déjà très souvent sortis.*

 Entretiens avec les patients

- ✓ 7 patients ont souhaité rencontrer les membres de la commission, 7 ont été vus (5 patients SDRE et 2 patients SDDE).

A l'issue de ces entretiens, les membres de la CDSP n'ont pas relevé d'abus, d'anomalie ou d'autre difficulté.

 Visite de l'établissement

- ✓ Aucune remarque particulière

 **Entretien avec la Direction**

- ✓ [REDACTED] (Directeur de l'établissement) et [REDACTED] (Cadre de santé) évoquent les différents ateliers mis en place pour les patients tels que les bains relaxants, la musique, l'habilitation sociale, la cuisine et pâtisserie et la salle de sport avec tapis de course et vélos elliptiques.

 **Registres de la loi :**

- ✓ Pas de remarques particulières

 **Entretiens avec les patients**

- ✓ 7 patients ont été reçus par les membres de la CDSP (4 SDRE, 3 SDDE).
- ✓ 1 patient SDRE a été reçu en isolement par les membres de la CDSP

A l'issue de ces entretiens, les membres de la CDSP n'ont pas relevé d'abus, d'anomalie ou d'autre difficulté.

 **Visite de l'établissement**

- ✓ Aucune remarque particulière



### Entretien avec la Direction

Les membres de la CDSP se sont entretenus avec M. [REDACTED] (Cheffe de service) et [REDACTED] (Secrétaire).

Deux internes doivent être prochainement diplômés et il est prévu qu'elles restent comme praticiennes dans l'établissement.

Deux ruches sont installées sur une terrasse et cet atelier dans lequel s'investit notamment un soignant apiculteur et certains patients, se révèle très intéressant du point de vue thérapeutique.

Les contraintes budgétaires ont pour conséquences un sous-effectif pour le personnel et conduisent certains à quitter l'établissement. Les patients quant à eux n'ont plus la même qualité de prise en charge

### Registres de la loi

- ✓ Aucune remarque particulière

### Entretiens avec les patients

- 5 patients ont demandé à être entendus par les membres de la CDSP (2 SDRE et 3 SDDE)
- 1 patient SDRE a fait l'objet d'une demande auprès des membres de la CDSP concernant une expertise

## ACTIVITE EN CHIFFRES

Département 25

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

### I- Données de cadrage

|   |     |
|---|-----|
| <b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques</b>                                    | 844 |
| - dont nombre total de SDRE et SDJ  | 173 |
| - dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP              | 42  |
| - dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP           | 79  |
| - dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP              | 9   |
| -dont nombre de mesures prises en application de l'article L.3213-7 du CSP avec maintien  | 0   |
| - dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP                | 13  |
| - dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP avec maintien  | 4   |
| - dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP              | 27  |
| - dont nombre total de SDDE   | 671 |
| - dont nombre de SDT  | 202 |
| - nombre de SDTU  | 331 |
| - nombre total de SPI   | 138 |
| <b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an</b>                    | 119 |
| - dont nombre de SDRE et SDJ  | 54  |
| - dont nombre de SDDE   | 65  |
| - dont nombre de SPI  | 8   |
| <b>Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques</b>                          | 620 |
| - dont nombre de levées de SDRE et SDJ  | 101 |
| - dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP    | 21  |
| - dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP | 51  |
| - dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP    | 1   |
| - dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP      | 5   |
| - dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP    | 23  |
| - dont nombre de levées de SDDE   | 519 |
| - dont nombre de levées de SPI  | 120 |

## II- Fonctionnement et activités de la CDSP

|  |     |
|--|-----|
| <b>Nombre de réunions</b>  | 2   |
| <b>Nombre de visites d'établissements</b>  | 3   |
| <b>Nombre total de dossiers examinés :</b>   | 135 |
| - dont SDRE et SDJ   | 43  |
| - dont SDDE  | 92  |
| - dont SPI   | 40  |
|  |     |
| <b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées :</b>                 | 124 |
| - dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète   | 7   |
| - SDRE et SDJ en programme de soins  | 3   |
| - SDDE en hospitalisation complète   |     |
| - dont SPI   |     |
| - SDDE en programme de soins   |     |
| - dont nombre total de SPI examinées   | 4   |
| - dont SPI en hospitalisation complète   |     |
| - dont SPI en programme de soins   |     |
|  |     |
| <b>Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques :</b> | 1   |
| - dont nombre de demandes adressées au préfet  | 1   |
| - dont nombre de demandes satisfaites  |     |
| - dont nombre de demandes adressées au directeur d'établissement                                   |     |
| - dont nombre de demandes satisfaites  |     |
| - dont nombre de demandes adressées au JLD   |     |
| - dont nombre de demandes satisfaites  |     |
| Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients ou leur conseil                  |     |

Le Président de la CDSP du Doubs

[Signature]

[Signature]